

La zone urbaine de Bagira, première bénéficiaire des efforts prospectifs de la société des Coopérateurs Zaïrois du Kivu.

Le Conseil de gestion de la Socoozaki, Coopérative de consommation, vient de concrétiser deux de ses ambitions : l'ouverture d'un comptoir de vente dans la zone urbaine de Bagira afin de soulager les membres de cette juridiction qui ont des sérieux problèmes de déplacement et l'achat d'une camionnette pour mieux faire les approvisionnements.

Après le siège de Kadutu, la Socoozaki vient d'en avoir donc un deuxième, celui de Bagira.

Cette Coopérative qui a un chiffre d'affaires arrêté à 594.000 zaïres à la période de janvier à juin 1985 compte 595 membres contrairement aux années antérieures, cette Coopérative a beaucoup progressé. Fonctionnant sur les principes fondamentaux : l'adhésion libre des membres, le contrôle démocratique (l'Assemblée Générale) étant souveraine, la ristourne au prorata des achats effectués durant l'exercice, l'intérêt limité au capital (pas excéder le 5 %), la neutralité politique, religieuse, tribale, ethnique etc..., la vente au comptant, le développement de l'éducation par ses services d'encadrement, sa boîte à suggestions et son bulletin d'informations, l'intercoopération (de par ses opérations avec la Coucec, Socoozaki, Coopelezi, Virungwe, les Coopecs Imani et Bagira, etc...). La Socoozaki a des comptes à la Cadeza et à la B.C.Z. et a déjà bénéficié d'un prêt de 150.000 zaïres auprès de la Coucec. Prêt déjà honoré ! Toutefois, la Société connaît un certain nombre des débiteurs, certains de ces litiges sont couverts par des hypothèques dont une plantation d'une superficie de 190 ha située à Mulume Mune. L'affaire y relative est à la justice et la première audience était fixée au 17 septembre 1985. Avec comme défenseur de la Socoozaki, citoyen Masuku.

Ci-dessous le discours inaugural prononcé par le président du Conseil de gestion de la Socoozaki lors de l'inauguration de la pré-coopérative de Bagira !

Nous tenons avant tout à vous exprimer nos remerciements pour avoir répondu à notre invitation et vous souhaitons la bienvenue.

Vous n'ignorez pas la raison qui nous rassemble ici aujourd'hui. Vous vous souviendrez que le 10 mars 1985 lors de la présentation du programme d'action à l'assemblée générale, le Conseil de Gestion de la Socoozaki avait programmé entre autres l'installation d'un comptoir de vente dans la zone de Bagira pour soulager les membres qui habitent cette zone tenant compte des difficultés de déplacement qu'ils connaissent ainsi que l'achat d'un véhicule.

Certaines méchantes langues disaient que notre programme était ambitieux et irréalisable mais comme nous nous étions assignés la mission de parler peu et d'agir beaucoup, aujourd'hui il n'est un doute pour personne que nous avons gagné le pari dans ce domaine, le comptoir et le véhicule sont là : ce comptoir constitue la pré-coopérative qui dans l'avenir deviendra une coopérative qui fonctionnera par ses propres moyens.

Nous saisissons cette occasion pour remercier le citoyen Inspecteur de l'Agriculture et du Développement rural et

ses collaborateurs pour leurs conseils d'encadrement. Nous leur demandons de continuer dans cette voie pour que nos efforts tendant à apporter au Conseil exécutif notre participation à la lutte contre la hausse des prix aboutisse. Il serait surflu de vous donner toute l'historique de la Socoozaki (Ex-SOCOPIKI) étant donné que nos invités et nos membres en sont au courant.

Je me permettrais cependant de vous dire simplement que la Socoozaki "Société des Coopérateurs Zaïrois du Kivu", jadis SOCOPIKI "Société des Coopérateurs Indigènes du Kivu" a été agréée par l'arrêté n° 483/CONT du 04.10.1949 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Kivu, c'est une Société qui avait pour mission la lutte contre la famine qui ravageait le Bushi et plus particulièrement la ville de Bukavu alors Constermans-ville, au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Cette Coopérative réussit à contrôler les approvisionnements des produits au niveau des producteurs et leur écoulement au niveau des consommateurs.

En 1958, elle comptait plus de 5.000 membres. Son chiffre d'affaires était de 16.174.000 francs. Elle possédait

un charroi automobile de deux voitures et douze camions de tonnages différents pour achats des produits à l'intérieur de la Province. Deux grands moulins à manioc, des nombreux dépôts, des chambres froides, des pompes à essence et des comptoirs dans la ville de Bukavu.

Elle avait aussi des bureaux de représentations, des centres d'achats et une gamme de cantines au Nord-Kivu à Goma et au Sud-Kivu à Uvira, Kiliba, Mwenga, Kalambi, Kasika, Kitwaluzi et Kalole.

Les événements d'après l'accession du pays à l'indépendance n'ont pas épargné la Société de sorte que tout le patrimoine s'est volatilisé : la Société a connu plusieurs difficultés tant dans la structure que dans la gestion de 1960 à 1983.

C'est pour mettre fin à cette situation que le Président régional du MPR et Gouverneur de la Région du Kivu étant le garant des Coopératives, décida la dissolution du Conseil de gestion en place en mars 1984.

Le Conseil de gestion que nous présidons fut élu le 1er juillet 1984 et se donna comme mission la réorganisation de la gestion de la Coopérative pour mieux servir les membres. Depuis un an cette équipe est à pied d'œuvre et malgré de nombreuses difficultés elle fait tout pour réaliser le programme tracé.

La Socoozaki a commencé à s'occuper essentiellement et sérieusement de son objet social, lequel consiste à approvisionner ses membres en denrées alimentaires aux meilleures conditions de prix et de qualité.

Et pour réussir dans ce domaine elle a acheté dans le premier temps une camionnette pour assurer les approvisionnements.

Elle a également pensé à l'extension du mouvement Coopératif au Kivu par la création des nouvelles Coopératives primaires de consommation et par l'encadrement de celles qui existent déjà.

Les magasins de la Socoozaki sont au service des membres qui sont à la fois usagers et propriétaires et à cette occasion nous faisons un appel à tous ceux que la chose intéresse et qui ne connaissent pas encore l'importance de la Socoozaki d'y adhérer massivement.

La pré-coopérative que

nous inaugurons aujourd'hui est une réalisation parmi tant d'autres, l'exécution du programme se faisant par étape. Cette pré-coopérative voit le jour grâce à la politique d'austérité et de rigueur dans la gestion que nous nous sommes imposées.

Lors de notre première installation à Bagira en date du 10 juillet 1985, une bande de gens malintentionnés a voulu nous décourager pour nous dissuader d'abandonner notre projet d'ouvrir une pré-coopérative à Bagira. En effet, dans cette nuit même du 10/07/1985 toutes les marchandises et l'argent avaient été emportés par les voleurs.

Leur tentative est aujourd'hui un échec, grâce au concours nous apporté par le sympathique Président populaire du MPR et commissaire de zone de Bagira.

Qu'il veuille bien accepter de continuer à nous donner son appui moral, facteur essentiel pour la réussite de cette action qui comme vous le savez est sans conteste d'intérêt communautaire.

Nous saisissons particulièrement cette occasion qui nous est offerte pour demander au Citoyen Président urbain



Les membres de la pré-coopérative de Bagira entourant le p... Rubambura (debout en 4ème position à partir de la gauche).

du MPR et Commissaire urbain de Bukavu de continuer à nous apporter son soutien moral et pourquoi pas matériel également nonobstant les méchantes langues dont j'ai parlé plus haut.

Vous n'ignorez pas que nous ne sommes pas à l'abri des intrigues compte tenu de la lutte que nous menons contre les spéculateurs et nous estimons que nous avons droit au soutien et à la protection de l'autorité publique qui a dans sa mission la protection des personnes et de leurs biens.

Aussi, grâce à notre politique de porte ouverte, l'esprit coopératif se fait de plus en plus sentir chez nos membres.

Cela par l'intérêt portent à leur tive aussi bien qu'ici à Bagira

De notre côté restons pro sensibles, rai laquelle nous a tallé une boi gestion.

-Citoyen Prési bain du MPR e saire urbain d

-Citoyen Prés Comité popula ne et Commi

zone de Bagira

-Citoyen Inspe gional de ture et du ment rural

-Citoyens ne Conseil de la Socoozaki

-Distingués in

-Citoyennes et

La Socoozaki à son stade a le qu'elle

vous, compte effectifs et d'affaires se sur une péri

jours d'exerc 19.760,00 zaï

Cette pré-se présente une idée fait, moins

ve que comme sociale, au devient diff

aujourd'hui pou pulation mil

Bagira de rés

mouvement et adhérer à

Coopérative sienne.

C'est dans que nous de

vous tous de nous pré

fortes pour de cette Coop

demandons a Président urba

missaire urba vu de bien

plus tarder ruban symbol

ouvrir off les portes de

coopérative, l'eau est de

cruche et transformée

Que vive la rative Socooz

Je vous re